

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2022
Régulièrement convoqué le 17 juin 2022

Le 27 juin 2022 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au Palais des Congrès Charles Aznavour sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

Présents (es) : M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjointes au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Karim OUMEDDOUR, Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL, M. Nicolas DELOLY, Mme Demet YEDILI, M. Jean-Frédéric FABERT, M. François COUTOS-THEVENOT, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Laurent LANFRAY, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

Pouvoirs : Mme Marie-Christine MAGNANON (pouvoir M. Cyril MANIN), Mme Danièle JALAT (pouvoir M. Chérif HEROUM), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir Mme Ghislaine SAVIN), M. Jérôme BEAUTHÉAC (pouvoir M. Laurent CHAUVEAU), M. Laurent MILAZZO (pouvoir Mme Aurore DESRAYAUD), Mme Françoise CAPMAL (pouvoir M. Laurent LANFRAY)

Secrétaire de Séance : Mme Demet YEDILI

5.01 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À L'EXERCICE DES MISSIONS DES ATSEM EN LIEN AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA VILLE

Madame Pauline CABANE, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

La Ville depuis 2020 a souhaité initier une véritable dynamique de collaboration avec les directrices et directeurs d'école afin, notamment, de faire évoluer les outils existants nécessaires à la bonne marche quotidienne de l'école : demandes d'interventions techniques, missions des ATSEM, fiches pratiques pour tous les types de besoins.

Dans cette logique, il est proposé d'actualiser et de réinterroger les documents suivants :

- Un Guide pratique à l'attention des directeurs d'école, qui présente l'ensemble des informations utiles (demande de travaux, dotations informatiques, budget municipal dédié aux écoles et aux activités...),
- Une Charte des ATSEM.

Un précédent règlement intérieur avait été présenté par délibération 1.18 du 17 décembre 2012 « Règlement intérieur santé, sécurité et conditions de travail & dispositions particulières à l'exercice des missions des ATSEM en lien avec l'Éducation Nationale ».

La nouvelle charte définit les conditions d'exercice ainsi que les droits et devoirs des ATSEM afin de permettre une meilleure clarification de leur rôle et de garantir une collaboration optimale de la communauté éducative au service des enfants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le projet de charte « Dispositions particulières à l'exercice des missions des ATSEM en lien avec l'Éducation Nationale ci-annexée,

Vu le projet de guide pratique à destination des directeurs d'écoles ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** la charte qui définit les conditions d'exercice ainsi que les droits et les devoirs des ATSEM, afin de permettre une meilleure clarification de leur rôle et de garantir une collaboration optimale de la communauté éducative au service des enfants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte annexée à la présente,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Suivent les signatures.

POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 28 juin 2022

Le Maire,

Julien CORNILLET

